



JOURNAL HUMORISTIQUE

H. BERTHELOT, Redacteur

A. P. PIGEON, ADMINISTRATEUR
No 1786 Rue St-Catharins

ABONNEMENT — UN AN, 50 Centins

LES TRIBUNAUX COMIQUES

A PROPOS D'UN MOUCHOIR

Il vient de se juger à Paris devant le tribunal de police correctionnelle une affaire qui tendrait à établir que, comme le dit le philosophe, l'amitié, hélas ! n'est qu'un vain mot.

Caillaux et Léonard, deux intimes, sortaient de chez le marchand de vin. Ils causaient "à cœur ouvert" : c'est Caillaux qui l'affirme, et Caillaux est la sincérité même. Il paraît même que, sous l'influence de libations répétées, un vague besoin de tendresse et peut être aussi les nécessités de l'équilibre les avaient étroitement rapprochés l'un de l'autre.

Ils allaient deci delà, se prêtant un mutuel appui et faisant assaut de dévouement l'un pour l'autre.

Pourtant, à un certain moment, et en dépit des efforts désespérés de son compagnon, Caillaux se laissa choir sur la chaussée. Léonard lui dit alors sur le ton d'un amiéral reproche :

— Pourquoi es-tu tombé ? Tu n'es pas raisonnable : ça va détériorer tes vêtements. Vois ton chapeau qui a roulé dans la boue : il est sale : tu devrais fessuyer avec ton mouchoir.

— J'ai pas, répondit Caillaux.

— Pourquoi qu'tu n'as pas ?

— Parce que j'ai pas d'mouchoir.

— Comment ! reprit Léonard avec étonnement, t'as pas d'mouchoir ? Comme qu'tu fais alors ?

— J'm'en passe.

— Eh bien, t'as tort. Ecoute les conseils d'un ami. Faut avoir un mouchoir : tous les peuples civilisés en ont un.

— C'est pas d'nu faute si j'en ai pas, répliqua Caillaux en pleurant. J'ai jamais eu de chance. Dis donc, prête-moi z'en un, toi, si tu peux.

— Oh ! moi, reprend Léonard, je n'en manque pas. J'en ai toujours une douzaine dans ma commode.

— Une douzaine ? Quel mensonge !

— Non, aussi vrai que je le dis.

— Une douzaine de mouchoirs, toi ! reprend Caillaux sur un ton devenu subitement agressif.

— Oui... oui, moi.

— Eh bien ! alors écoute ! t'es un bourgeois et un pas grand'chose, parce qu'il n'y a que les bourgeois et les pas grand'chose qui peuvent avoir une douzaine de mouchoirs.

— Pourquoi donc ça ? Chacun son idée.

— Non, tu me dégoûtes et v'la pour t'apprendre que t'as pas un nez fait autrement que celui des autres !



LA PROCHAINE LUTTE

BAPTISTE — Tordom qu'tu n'es pas smart Laurier, tu pars toujours trop vite. Tu fatigues ton cheval... Regarde Thompson, y laisse t'poser l'sieu... Jamais j'croirai qu'on va s'faire battre à c'coup icite !

En disant cela, Caillaux allongea, paraît-il, à Léonard un vigoureux coup de poing en pleine figure. Léonard riposta par un coup de pied : une rixe s'ensuivit, au cours de laquelle, fort heureusement, les deux champions, qui n'étaient pas bien solides sur leurs jambes, n'ont pas réussi à se faire grand mal.

Mais c'est à la suite de cette scène regrettable que les deux intimes sont devenus des adversaires irréconciliables et se sont réciproquement traduits devant le tribunal correctionnel pour coups et blessures.

À l'audience, Caillaux, sommé par le président d'expliquer pourquoi il s'était laissé entraîner à frapper son compagnon, n'a trouvé que cette réponse dont il a été impossible de le faire sortir :

— Ça m'embête, moi, qu'on ait une douzaine de mouchoirs !

L'argument n'ayant pas paru au tribunal suffisamment péremptoire, le prévenu a été condamné à huit jours de prison.

Champoiseau, dont la propreté est très contestable, rencontre hier un ami et lui annonce son mariage.

— Je ne sais où donner de la tête avec tous ces préparatifs.

— Je vous crois !

— Hier, j'ai pris un bain !

LE FABLIER

Certain roi avait un conteur de tablés qui l'amusa beaucoup. Un soir qu'il était au lit, il le fit venir, et lui demanda un conte. Celui-ci, qui mourait d'envie de dormir, fit tous ses efforts pour s'en dispenser : mais il eût beau faire, il fallut obéir. Il prit donc son parti, et commença ainsi.

— Sire, il y avait un homme qui avait cent sous d'or, et avec son argent il voulut acheter des moutons, et chaque mouton lui coûta six deniers, et il en eut deux cents, et il s'en revint à son village avec ses deux cents moutons, et il les chassait devant lui. Mais en revenant il trouva que la rivière était débordée, car il avait beaucoup plu, et les eaux s'étaient répandues dans la campagne, et il n'y avait point de pont, et il ne savait comment passer avec ses moutons. Enfin, à force de chercher, il trouva un bateau : mais ce bateau était si petit, si petit, qu'il ne pouvait y passer que deux moutons à la fois.

Alors le conteur se tut.

— Eh bien, quand il eut passé ces deux là, dit le roi, que fit-il ?

— Sire, vous savez que la rivière est large, le bateau fort petit, et qu'il y a deux cents moutons. Il leur faut du temps : dormons un peu tandis qu'ils passent, demain je vous conterai ce qu'ils devinrent.

UN VOYAGEUR TROP GROS

Voici un fait qui s'est produit dernièrement à la gare de Vincennes, près de Paris. Un honnête marchand de bestiaux de Chaume (Seine et Marne) qui ne pouvait regagner son village par la voiture qui l'avait amené à Paris, voulut prendre le chemin de fer : mais jamais il ne put passer par la portière. On voulut le rembourser ; mais il invoqua le règlement qui ne limite pas la dimension des voyageurs et, fort de son droit, il exigea qu'on le fit partir. Deux employés de la gare essayèrent en vain de le hisser dans le compartiment. Ce fut un laborieux, mais inutile travail, ils n'avaient pas assez de mouchoirs pour s'éponger. Si bien que de guerre lasse, on dut le pousser dans le fourgon aux bagages... et le train partit.

PROCÉDES POUR DETRUIRE LES PUCES

Quand vous avez un grand nombre de ces animaux dans une chambre, vous devez la quitter pendant plusieurs jours, après avoir eu soin d'en fermer la porte à double tour. Ainsi prisonnières, les pucelles éprouvent bientôt le double besoin de liberté et de nourriture.—Après quelques jours d'absence, vous revenez, et, en ouvrant la porte, vous l'entrebaillez assez faiblement pour que la puce ait juste assez de place pour se glisser et sortir.

Au moment où l'imprudent animal passe la tête par l'ouverture vous l'étranglez sans pitié en refermant aussitôt la porte.

NOTA. — Ce procédé demande une certaine dureté de cœur et une porte en chêne.

CONSTABLE.—On m'a dit, boucher, que vous vendez de la viande d'animaux malades. Est-ce vrai ?

BOCHEUR.—Il y a plus fort que cela ; comme vous avez l'air d'un homme discret, je vais vous le confier.

CONSTABLE.—Parlez !...

BOCHEUR.—Vendre de la viande provenant d'animaux malades, serait déjà un cas pendable à vos yeux, eh bien ! je vais plus loin ; je vends de la viande d'animaux morts.

Le constable court encore.

AUX LECTEURS DU "CANARD"

Etes-vous allés à la nouvelle paroisse Ste-Elisabeth, St-Henri ? Non. Eh, bien, allez-y le plus tôt, voir les 2000 lots à vendre à sacrifice, sur les rues Notre-Dame, Gareau, St-Antoine, chemin de la Côte St-Paul, etc. Un escompte libéral est donné à tout acheteur. Pour autres informations, adressez-vous à L. F. Larose, agent d'immeubles, 3009 rue Notre-Dame, à St-Henri, ou sur les terrains.